VILLEPARISIS

Les associations villeparisiennes actrices de l’engagement citoyen

Une association est un organisme à but non lucratif (Associations loi 1901) qui regroupe des personnes volontaires (bénévoles) qui partagent les mêmes centres d’intérêt, autour d’un projet commun. Elle peut également employer des salariés.

À Villeparisis, le tissu associatif est le poumon de la Ville. Les actions de nos associations permettent de créer le lien entre les habitants sur le territoire villeparisien et favorisent le rayonnement et le dynamisme de la Ville

- 154 associations à Villeparisis
- 25 associations toutes catégories créées entre 2020 et 2025
- 88 demandes de subventions en 2025
- 6 associations créées en 2025 (+2 en cours)
- 413 invités à la nuit des associations
- 85 ont participé au forum des associations en 2024

Infos pratiques

Maison de la vie associative Micheline Gléveau

Parc Honoré de Balzac 60 rue Jean Jaurès

Horaires d’ouverture : Lundi : fermé Mardi et mercredi : 8h30 - 12h/13h30 - 17h Jeudi : 13h30-17h Vendredi : 8h30 - 12h/13h30 - 17

Qu’est-ce qu’une association à Villeparisis ?

À Villeparisis nous avons 154 associations dont 49 sections sportives présidées par l’Union sportive municipal de Villeparisis.

Nous avons sur d’autres thématiques des associations : caritatives, culturelles, économiques, cultuelles, devoir de mémoire, de parents d’élèves, de seniors.

Chaque association dispose d’un bureau dont le président est élu en assemblée générale. Les associations sont autonomes et indépendantes dans leur organisation et leur fonctionnement.

Comment créer une association ?

Pour cela, il faut être au minimum deux personnes. Une fois toutes les démarches administratives réglementaires réalisées en préfecture, il faut remplir le formulaire de création présent sur villeparisis.fr. La demande comporte le nom de l’association, du président.e, les coordonnées, les activités de l’association et le public à qui elle s’adresse. Une fois les informations complétées, une rencontre a lieu entre les membres de l’association et l’équipe de la maison de la vie associative ainsi que l’élue référente afin de connaître l’objet de la création, les attentes, les actions et ce que la Ville peut leur apporter

La Ville accompagne les associations

Une charte de la vie associative : renforcer les liens

La municipalité a fait le choix, depuis de nombreuses années, d’être un soutien pour le tissu associatif local. Les services communaux travaillent en grande transversalité pour accompagner les associations dans leurs projets et leur rayonnement. La Maison de la vie associative Micheline Gléveau permet aux associations d’accéder à différents services et interlocuteurs pour suivre leurs diverses demandes. La Ville a mis en place une charte de la vie associative, validée par le conseil municipal le 28 septembre 2021, qui a pour objectif d’officialiser et de structurer la relation entre la commune et les associations, tout en créant un socle sur lequel la commune soutient et valorise les projets associatifs. Véritable outil d’engagement mutuel, cette charte permet également d’affirmer la volonté de la commune d’accompagner les associations, en garantissant leur indépendance, et en favorisant l’expression ainsi que l’engagement citoyen, tout en définissant les rôles de chacun et en assurant la transparence des procédures. Elle permet de porter à la connaissance des acteurs associatifs les différents types d’accompagnement possibles, tel que l’attribution de subventions, qu’elles soient en nature (locaux, gymnases, locaux collectifs résidentiels) ou financières.

Un partenariat renforcé avec les associations La subvention financière est soumise à plusieurs critères d’attribution, puis la demande est étudiée par un comité composé d’élus et de cadres municipaux. En plus du soutien budgétaire, la Ville aide également les associations par la mise à disposition de locaux, de terrains, de gymnases, ainsi que de matériel. La direction des sports est également mobilisée pour accompagner principalement les associations sportives. La police municipale et les services techniques sont également mobilisés pour venir en soutien des actions associatives. En lien avec la Direction de la communication, les associations peuvent bénéficier de services de reproduction ou d’un accompagnement. Elles peuvent également alimenter l’agenda en ligne et disposent d’un annuaire spécifique sur villeparisis.fr. Dans une volonté d’optimisation et d’efficience, un portail associatif a été créé afin d’améliorer la qualité de service et de favoriser l’autonomie des associations, après une présentation aux associations en mai dernier, il sera mis en ligne à toutes les associations dans les prochaines semaines.

Les rencontres de la vie associative

Impulsées par la municipalité depuis cette année et grâce à la mise en place des nouveaux outils, les rencontres de la vie associative sont des moments d’informations et d’échanges permettant de mieux comprendre vos besoins et ainsi permettre au service de la vie associative d’y apporter des réponses adaptées. Ces rencontres qui se déroulent une fois par mois, proposent différentes thématiques. Cette année, voici une partie des thèmes qui sont abordés : • La gouvernance dans les associations • La préparation du carnaval • Présentation du portail des associations Le but de ces rencontres est d’amener les associations participantes à partager leur expérience à travers des échanges et d’installer un lien entre les associations et la Ville.

Des événements dédiés aux associations

Chaque association organise tout au long de l’année des actions et/ou des événements pour faire vivre son association. La Ville à son tour organise tous les ans le forum des Le Magazine de Villeparisis #144 Juin 2025 associations. C’est une vitrine annuelle permettant la mise en lumière les différentes associations présentes sur le territoire Villeparisien et ainsi obtenir de nouveaux adhérents. Le prochain forum des associations se tiendra dimanche 7 septembre 2025 au parc Honoré de Balzac. C’est l’occasion pour les Villeparisiens de découvrir la richesse et la variété de la vie associative. La thématique retenue cette année est la culture avec différentes démonstrations liée à cette thématique. Créée en 2023, est organisée en janvier la traditionnelle galette des rois des associations de la nouvelle année. Autre grand rendez-vous très attendu, la nuit des associations, qui permet de remercier et valoriser l’engagement des bénévoles et des dirigeants. Elle permet de récompenser et de remercier les bénévoles et les membres des bureaux associatifs pour leur engagement.